



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 9 AVRIL 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le neuf du mois d'avril à 19 heures, le Conseil Municipal de la commune de Camphin en Pévèle, convoqué le 5 avril 2024, s'est réuni dans le lieu ordinaire des séances, sous la présidence de Monsieur Olivier VERCRUYSE, Maire.

NOMBRE DE MEMBRES	<u>Etaient présents :</u>	Mesdames COQUET Christine, COULON Chantal, GUILLAUD Patricia, MASSELOT Catherine, PARENT Monique, PAUL Christine Messieurs DELEVOYE Didier, LEFEBVRE Francis, LEMAIRE Aurélien, LEPERS Jean-Marie, LEROY Bertrand, VERCRUYSE Olivier
	<u>Absentes excusées :</u>	FIEVET Béatrice, THIEFFRY Martine
	<u>Absents :</u>	DELBERGHE Paul-Edward, MARCHAND Laurent
		Monsieur LEROY Bertrand est nommé secrétaire de séance
En exercice : 16		
Présents : 12		
Votants : 12		

N° : **2024-28**

SIGNATURE D'UN AVENANT A LA CONVENTION POUR LA MISE EN COMMUN D'EQUIPEMENTS DE STOCKAGE POUR LA VIDEOPROTECTION

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le groupement de communes d'Avelin, de Cappelle-en-Pévèle, d'Ennevelin, de Mérignies et de Pont-à-Marcq envisage le déploiement d'un dispositif de vidéoprotection urbain, afin de réduire les actes de malveillance, de délinquance et le sentiment d'insécurité perçus par sa population, et apporter un outil pour augmenter le taux d'élucidation des affaires sur les zones prédéfinies. Ce groupement de communes permettra de mettre en commun les infrastructures techniques d'enregistrement.

La convention, signée en date du 15 septembre 2023 entre les communes d'Avelin, de Cappelle-en-Pévèle, d'Ennevelin, de Mérignies et de Pont-à-Marcq a pour objet de définir les conditions matérielles, financières et opérationnelles de la mise en commun des équipements de stockage nécessaires à l'enregistrement, au stockage et à la gestion des données issues des caméras de vidéoprotection installées.

Monsieur le Maire précise que la commune de Pont-à-Marcq a proposé d'accueillir le centre de stockage au sein d'un local technique de l'espace Casadesus pour l'ensemble des communes se joignant au projet

La commune de Camphin en Pévèle peut s'ajouter à la liste des signataires de la convention.

Pour ce faire, la commune doit signer un avenant à la convention pour la mise en commun d'équipements de stockage pour la vidéoprotection en approuvant l'ensemble des articles qui la composent.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- ✓ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention pour la mise en commun d'équipements de stockage pour la vidéoprotection ainsi que tout document afférent.

Décision prise à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme
Délibération signée le 12 avril 2024

Le Maire,

Olivier VERCRUYSE

